



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

**Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Municipal
République Française**

**Séance du 6 Février 2025
à 18 heures 30**

Nombre de Membres (quorum : 14)		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	18	25

Date de la convocation
31/01/2025

Date de publication
07/02/2025

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents : MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal - FISCHER Lionel - CACELLI Alex - RANC Sylvie - LOUIS VASSAL Patrick - CRAPONNE Jean-Louis - CUP Christine - GARREL Régine - COSTE Josiane - TRICHARD Frédéric - BOUIX Sandra - BOLIMON Lionel - ADAM Carole - DUCLERCQ Jean-Pierre - PENALVA Sylvain - PLAZA PUTTI Mireille - DUCRES Jacques.

Procurations :

DEL NISTA Xavier a donné procuration à FISCHER Lionel.
SALUZZO Joëlle a donné procuration à COSTE Josiane.
RABERT Guylaine a donné procuration à RANC Sylvie.
MORETTI Karine a donné procuration à MALEN Serge.
GUINTRAND Tamara a donné procuration à LOUIS-VASSAL Patrick.
COUSTON Rémy a donné procuration à BOLIMON Lionel.
PILLOT Marion a donné procuration à ADAM Carole.

Absents :

ORLANDI Pascal - FILLIERE Thierry.

Secrétaire de séance : CUP Christine.

DELIBERATION N° 2025-02-06

OBJET : *RESSOURCES HUMAINES – TABLEAU DES EFFECTIFS DES AGENTS STAGIAIRES ET TITULAIRES*

RAPPORTEUR : Monsieur Serge MALEN – Maire.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8,

VU l’avis favorable du Comité Social Territorial du 04 février 2025,

Dans le cadre d’une réorganisation des services, rendue possible suite aux départs de plusieurs agents de la collectivité, Monsieur le Maire propose d’augmenter le temps de travail de la responsable de la bibliothèque et de la responsable du relais petite enfance.

Monsieur le Maire informe également l’assemblée qu’il s’avère nécessaire de créer un poste d’adjoint technique pour pérenniser le poste d’un agent contractuel en charge de l’entretien du cimetière, et de supprimer des postes ouverts budgétairement et devenus vacants à compter du 1^{er} mars 2025.

	Temps de travail	Nombre	Catégorie
<u>Emplois créés</u>			
Adjoint du patrimoine	85.71%	1	C
Adjoint technique	80%	1	C
Educateur de Jeunes Enfants	80%	1	A
<u>Emplois supprimés</u>			
Adjoint du patrimoine	80%	1	C
Adjoint technique	100%	1	C
Educateur de Jeunes Enfants	50%	1	A

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission affaires générales réunie le 27 janvier 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE la modification du tableau des effectifs au 1^{er} mars 2025.

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
22	/	3

COSTE Josiane
SALUZZO Joëlle
PENALVA Sylvain

Le Maire,
Serge MALEN



Secrétaire de séance
Christine CUP

certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 07/02/2025 de la publication le 07/02/2025 informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.